



Harcèlement moral au travail : une jurisprudence très favorable

publié le **29/05/2013**, vu **1906 fois**, Auteur : [JURISOFIA - Contentieux - Responsabilité, Bancaire, Travail, Immo.](#)

Le harcèlement moral est de plus en plus reconnu par la justice.

Le harcèlement moral est de plus en plus reconnu par la justice.

La Cour de cassation a rendue en 2009 une série d'arrêts qui vont tous dans le sens du salarié.

La difficulté dans ce type de dossier consistait à démontrer l'existence du harcèlement, qui la plupart du temps se résume en une accumulation de petits faits qui vous pourrissent littéralement la vie, et dont la preuve est difficile à établir.

Aujourd'hui, la jurisprudence établit quasiment une présomption de harcèlement moral si l'on arrive à démontrer que la salarié est en dépression.

Si vous êtes victimes de harcèlement, il ne faut donc pas hésiter à consulter un avocat pour faire valoir vos droits et réparer votre préjudice !